



Une action quotidienne
au service de tous les maires et
présidents d'intercommunalités
de la Haute-Savoie

RASSEMBLER

FORMER / INFORMER

ACCOMPAGNER

MUTUALISER

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers départementaux de Haute-Savoie a été créée en 1934 et est affiliée à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

Association apolitique qui représente les élus des différentes collectivités du département de la Haute-Savoie, l'Adm74 regroupe les 279 communes du département, les EPCI à fiscalité propre (communautés de communes et d'agglomération) et les élus de l'Assemblée Départementale.

Les Membres actifs de l'Association sont :

- les Maires en exercice, pris en tant que représentants de leur commune
- les Maires-adjoints en exercice, pris en tant que représentants de leur commune
- les Maires délégués en exercice, pris en tant que représentants de leur commune déléguée et sous réserve de l'adhésion de

la commune nouvelle de rattachement. Ces derniers sont dispensés du paiement de la cotisation

- les Présidents et Vice-présidents des EPCI à fiscalité propre en exercice, pris en tant que représentants de leur communauté
- les Conseillers Départementaux, pris en tant que représentants du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

L'Adm74 est administrée par un Bureau, composé de 16 membres, et un Comité mis en place après chaque renouvellement des conseils municipaux.

Conformément aux statuts de l'Adm74, ce comité est composé de quatre élus par canton (la Haute-Savoie comptant 17 cantons), auxquels s'ajoutent quatre conseillers départementaux désignés par l'Assemblée Départementale, soit 72 membres (et 72 membres suppléants).

UNE ACTION QUOTIDIENNE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Au carrefour de tous les services déconcentrés de l'Etat et des différents partenaires institutionnels des collectivités, l'Adm74 fonde son action autour de six principaux piliers :

▶ LA REPRÉSENTATION DES ÉLUS ET LE SOUTIEN DES INTÉRÊTS DU BLOC LOCAL

L'Adm74 siège et désigne des élus dans de nombreuses commissions thématiques et organismes départementaux, régionaux et nationaux.

Véritable porte-parole des élus et de l'intérêt des collectivités locales, elle est associée de manière constante aux débats et décisions relevant de l'exercice des élus locaux et représente une force de proposition et de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.

▶ L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ÉLUS

L'Adm74 dispose depuis 1994 d'un agrément du Ministère pour la formation des élus locaux. Elle propose aux élus des formations décentralisées sur de nombreux sujets qui intéressent les différentes compétences des collectivités et les diverses missions qui relèvent de la fonction d'élu : finances, urbanisme, marchés publics, pouvoirs de police du maire, relations collectivités/associations, fonctionnement du conseil municipal, gestion des ressources humaines, relations élus/personnel des collectivités, statut de l'élu, prise de parole en public, communication de crise, etc.

► L'ASSISTANCE JURIDIQUE

L'Adm74 assure un service d'assistance juridique dédié aux élus en partenariat, pour certaines questions plus pointues, avec un cabinet d'avocats spécialisé en droit public.

Vous pouvez à tout moment saisir notre service juridique, par le biais d'un formulaire en ligne (<https://www.maires74.asso.fr/service-juridique/aide-en-ligne.html>) ou par téléphone du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h au 04 50 51 82 26.

► L'ASSISTANCE INFORMATIQUE

Les collectivités qui ont choisi de faire confiance à l'Adm74 en adhérant au service informatique bénéficient de l'accompagnement de notre équipe de techniciens dans l'utilisation de leurs outils métiers et dans la mise en œuvre de leurs obligations de dématérialisation.

L'Adm74 dispose en effet d'un service informatique comptant un peu plus de 350 adhérents et proposant différents services mutualisés au profit des collectivités :

- Mise à disposition au profit des collectivités des principaux logiciels métiers et formations des utilisateurs (logiciels de facturation, d'état civil, de comptabilité, etc.)
- Une plateforme de dématérialisation des marchés publics : www.mp74.fr
- Une plateforme de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Une plateforme de prise de RDV en ligne pour les CNI et les passeports
- La gestion d'une 40aine de sites internet de collectivités
- la réalisation, chaque année en janvier, de la déclaration annuelle des données sociales (N4DS) pour le compte des collectivités qui souhaitent faire appel à l'Adm74 pour ce faire.

► LA VEILLE JURIDIQUE, LE PARTAGE D'INFORMATIONS ET LA COMMUNICATION VIA DIFFÉRENTS CANAUX

L'Adm74 assure une veille permanente des différents textes et mesures qui intéressent les collectivités territoriales, que ce soit sur le plan juridique et informatique, qu'elle partage à travers les bulletins d'information juridique et informatique, le site internet (www.maires74.asso.fr), les réseaux sociaux ou encore via les listes de diffusion réservées aux adhérents.

► LA CRÉATION DE LIENS DE SOLIDARITÉ, D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION ENTRE LES ÉLUS

L'Adm74 organise **plusieurs évènements d'envergure sur le département** : le Congrès départemental une fois par an et le Forum des Collectivités Territoriales tous les 2 ans, qui réunit de nombreux élus et personnels des collectivités et plus d'une centaine de stands au parc des expositions de La Roche-sur-Foron.

Elle accompagne également les élus de Haute-Savoie au Congrès des Maires de France à Paris en novembre, **la Haute-Savoie étant l'une des plus importantes délégations d'élus se déplaçant chaque année à Paris pour le congrès national.**



UNE EQUIPE DÉDIÉE AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Afin de mettre en œuvre tous les services qu'elle propose, l'Adm74 compte **10 salariés, dont 6 informaticiens qui assurent une hotline informatique 5 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Une hotline juridique est également au service des collectivités et de leurs élus 5 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.**

POUR NOUS CONTACTER

Maison des Maires
58 Rue Sommeiller // 74000 ANNECY
Tél : 04 50 51 47 05

secretariat@maires74.asso.fr
www.maires74.asso.fr



@AssodesMaires74